


Ce contrat est établi sous format papier pour le consommateur et sous format électronique pour le Producteur et l'AMAP », chacun s'engageant à le conserver sur la durée du contrat.

<b>AMAP Les paniers de la Bergeronnette : Contrat d'engagement</b>		<b>Bières</b>		Contrat N° :	
Saison	<b>2023/2024</b>	du	<b>26/05/23</b>	au	<b>29/03/24</b>
					<b>2023</b> -

<b>Producteur.trice.</b>
Nom : Louis Laury et Corentin Malandain Brasserie de l'Arrière-Garde
Adresse : 13 rue Principale 25240 Les Villedieu
07 82 87 38 37
 <a href="mailto:contact@brasserie-arrieregarde.fr">contact@brasserie-arrieregarde.fr</a>

<b>L'adhérent.e</b>
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
_____
_____
_____

<b>Engagements</b>
<b>le producteur s'engage à</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Livrer, chaque vendredi après-midi. (selon contrat livraison hebdomadaire, bi-mensuelle ou mensuelle)</li><li>▪ Donner le choix de nos différents produits.</li><li>▪ Respecter le montant total du contrat, en livraison de paniers.</li><li>▪ Respecter les adhérent.e.s en livrant des produits de qualité, au juste prix.</li><li>▪ Être transparent sur le mode de fixation des prix et sur les méthodes de travail.</li><li>▪ Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des brassages, et accueillir les adhérent-e-s à la Brasserie au moins une fois pendant la saison d'engagement</li></ul>
<b>L'adhérent.e s'engage à :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Adhérer à l'AMAP « les paniers de la bergeronnette ».</li><li>▪ Payer la totalité de son contrat, en une ou plusieurs fois. L'ensemble des chèques/espèces sera donné au représentant du producteur le jour de la signature du contrat.</li><li>▪ Venir chercher son panier chaque semaine tout au long de la durée du contrat, en personne ou par l'intermédiaire d'une tierce personne.</li><li>▪ Assurer, au moins, une répartition en tant que bénévole, dans la mesure du possible.</li></ul>
<b>Engagements communs :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les deux parties s'engagent pour toute la saison.<ul style="list-style-type: none"><li>↳ L'adhérent.e (sauf cas de force majeure) ne venant pas chercher son/ses paniers ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.</li><li>↳ Le producteur n'arrivant pas au bout de son engagement, remboursera les signataires du présent contrat.</li></ul></li><li>▪ Les deux parties s'engagent à respecter le règlement intérieur ainsi que la charte des AMAP.</li><li>▪ Soutenir l'agriculture paysanne dans ses risques (aléas climatiques) et ses bénéfices (surplus de production).</li></ul>

<b>Paiements</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ En espèces</li><li>▪ En chèque(s) à l'ordre de : <b>Brasserie de l'Arrière-Garde</b> un chèque, ou deux chèques (débit en mai et en juillet)</li></ul> <p><b>Attention : merci de noter le mois au dos du chèque !</b></p>

<b>lieu et dates des répartitions :</b>
Brasserie de l'Arrière-Garde sera présent tous les deux mois : du 26/05/2023 au 29/03/2024, à la Maison de la Réserve

Ce contrat est établi sous format papier pour le consommateur et sous format électronique pour le Producteur et l'AMAP », chacun s'engageant à le conserver sur la durée du contrat.

La Brasserie de l'Arrière-Garde vous propose un panier mensuel panaché avec nos bières du moment, soit en 6x75cl soit en 12x75cl.

Espace commentaire pour nous communiquer une préférence particulière :

**Je m'engage pour :**

Une livraison bi-mensuelle d'un panier panaché d'un carton 6x75cl ou 12x75cl

	carton de 6x75cl	carton de 12x75cl	Qté bouteilles /livraison
Tarif unité (vendu par 6 x 75 ou 12x75)	36,00 €	70,00 €	
26/05/23			
28/07/23			
29/09/23			
24/11/23			
26/01/24			
29/03/24			
Qté/Produits			
Total/Produits	- €	- €	
<b>Total</b>		- €	

Les bouteilles de bière ne sont PAS consignées, merci de les amener à votre point de tri le plus proche.

**En cas de rupture sur 1 produit, il sera échangé avec un produit de valeur équivalente**

Contrat établi en 3 exemplaires (1 / producteur, 1 / consommateur, 1 / AMAP). A conserver sur la durée du contrat.

**Attention : contrat définitif : aucune modification possible en cours d'année**

Fait à Labergement-Sainte-Marie, le  
signature du producteur :

01/04/2023



Fait à Labergement-Sainte-Marie, le  
signature du consommateur :